

# ULIS EREA - ULIS Pro

> *Unité Localisée d'Inclusion Scolaire*



## L'Ulis Pro, c'est quoi ?

C'est un dispositif collectif qui accueille sur un lycée professionnel des élèves à besoins pédagogiques et éducatifs spécifiques, âgés de 16 à 20 ans.

L'orientation vers une Ulis Pro fait suite à une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Les élèves ont comme classes de référence les 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>nd</sup>e années des CAP:

- **CAP AEPE - Accompagnement Educatif Petite Enfance**
- **CAP EPC - Employé Polyvalent de Commerce**

Ils peuvent être accueilli également **de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> EREA** afin de préparer le projet professionnel et peuvent également bénéficier de **l'internat éducatif**.

## Objectifs de la formation

- ▶ Poursuivre une scolarisation en milieu ordinaire visant l'insertion sociale, professionnelle et l'obtention d'un CAP ou d'une attestation de compétences.
- ▶ Accompagner les élèves dans leur cursus en tenant compte de leurs besoins pédagogiques et de leurs rythmes spécifiques.
- ▶ Aider les élèves dans leurs parcours et leurs orientations professionnelles.
- ▶ Permettre à l'élève de devenir plus autonome.



## Organisation de la formation

Les élèves de l'Ulis sont accompagnés par un enseignant spécialisé et une AESH. Des périodes de stage en entreprise ordinaire, en établissements spécialisés, en IME ou en ESAT sont prévues pour acquérir des gestes professionnels, développer l'autonomie et permettre de mieux définir les choix d'orientation.

Un atelier cuisine, une salle de puériculture ou encore un magasin pédagogique sont également proposés chaque semaine aux élèves en complémentarité des stages pour travailler les aptitudes professionnelles.

## Orientations possibles après l'Ulis

- ▶ Un lycée professionnel vers un CAP
- ▶ Un CFA (Centre de Formation des Apprentis)
- ▶ Une MFR (Maison Familiale Rurale)
- ▶ Un IME (Institut Médico Educatif), IMPRO (Institut Médico Professionnel)
- ▶ Un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
- ▶ Une Entreprise Adaptée
- ▶ Un projet d'accompagnement spécifique de professionnalisation si aucune de ces orientations ne peut être envisagée

